



## Retenue de AAH par la caf

Par **bambinette**, le **30/06/2016** à **13:28**

bonjour

au 1er mai j'ai declare que nos enfants ont quitte le domicile et la je viens de voir sur le site de la caf que j'ai eu un trop percu .

je percois une AAH et ils me retienne la dette dessus  
ont il le droit ?

Par **youris**, le **30/06/2016** à **18:00**

bonjour,

" Comment rembourser la dette que vous devez à la Caf ?

Si vous continuez à percevoir des allocations, la Caf prélève directement la dette sur les prestations versées. Vos mensualités de remboursement sont calculées sur la base d'un barème qui prend en compte vos revenus et votre situation. Elles sont recalculées automatiquement à chaque changement de situation intervenant sur votre dossier. Les retenues sont effectuées tous les mois sur vos prestations jusqu'à ce que votre dette soit intégralement remboursée."

source: [https://www.caf.fr/ma-caf/caf-d-ille-et-vilaine/offre-de-service/logement-et-cadre-de-vie/votre-dette-envers-la-caf-tout-ce-qu-il-faut-savoir#Comment rembourser la dette que vous devez à la Caf d'ille-et-vilaine](https://www.caf.fr/ma-caf/caf-d-ille-et-vilaine/offre-de-service/logement-et-cadre-de-vie/votre-dette-envers-la-caf-tout-ce-qu-il-faut-savoir#Comment%20rembourser%20la%20dette%20que%20vous%20devez%20%C3%A0%20la%20Caf%20d'ille-et-vilaine)

salutations